

Entretien asthme

Qui, pour quels patients, comment, combien : l'essentiel pour démarrer, d'après les textes de l'Assurance Maladie.

■ Qui peut le réaliser

- Le pharmacien d'officine désigné par le patient.
Une seule pharmacie accompagne le patient : celle qui a débuté la séquence.

■ Pour quels patients

- Patients avec une prescription de corticoïdes inhalés de 6 mois ou plus.

■ Le déroulé, étape par étape

1 Adhésion

Bulletin d'adhésion et de désignation du pharmacien (code TAC à 0,01 €).

2 Entretien d'évaluation

Point de départ de l'accompagnement.

3 Entretiens adaptés

Selon les besoins : principes du traitement, technique d'inhalation, effets du traitement, observance, facteurs déclenchants.

4 Bilan

Bilan des entretiens réalisés.

Durée : Séquence annuelle sur 12 mois ; durée de chaque entretien non fixée par l'Assurance Maladie.

■ Cotation et tarif

Adhésion	TAC 0,01 €
1re année (ASI)	15 € + 15 € + 20 € = 50 €
Années suivantes (ASS)	10 € + 20 € = 30 €
À distance	code TPH en plus, pour chaque entretien

Pris en charge à 70 %, en tiers payant.

■ Documents à remettre ou à utiliser

- Le bulletin d'adhésion et de désignation du pharmacien.
- La brochure patient « Asthme » de l'Assurance Maladie.
- Les formulaires d'entretien (évaluation, thèmes, conclusions).

■ Comment Prédilis vous simplifie la tâche

- Le patient remplit son questionnaire avant l'entretien.
- L'IA analyse l'observance et prépare la trame.
- Les rendez-vous de suivi sont planifiés et rappelés.
- Vos patients vous trouvent sur maps.predilis.fr et réservent en ligne.
- À l'acte, sans abonnement, essai gratuit de 30 jours. Données en HDS.

[Créer mon compte](#)inscription-maps.predilis.fr/

Sources officielles (relevées le 22/10/2026) : [Assurance Maladie — Accompagnement des patients asthmatiques \(09/01/2024\)](#) · [Assurance Maladie — Synthèse des consignes et aide à la facturation \(08/01/2025\)](#)

Fiche d'information professionnelle : elle ne remplace pas les textes officiels, à consulter dans leur version à jour. Elle ne contient aucun conseil médical. © Prédilis · predilis.fr